



## LA DIRECTION DE L'ENFANCE RECRUTE

### UN GARDIEN D'ECOLE (H/F) (Cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C)

Au sein de la Direction de l'enfance et sous la responsabilité du Responsable de la maintenance des bâtiments, vous participez activement au bon fonctionnement de l'établissement scolaire. Vous avez la charge d'assurer les petits travaux d'entretien et le cas échéant de signaler la nécessité de faire intervenir des professionnels du bâtiment. Dans ce cadre, vous assurez également l'interface entre le personnel enseignant, la Direction de l'établissement et la Direction de l'enfance.

#### **Activités principales :**

A ce titre, vous serez principalement chargé de :

- Effectuer les ouvertures et les fermetures des locaux ainsi que la mise sous alarme ;
- Surveiller les abords et veiller à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et sortie d'école ;
- Entretien et nettoyer les extérieurs, notamment les cours et les abords du site ;
- Réaliser des petits travaux d'entretien courant (électricité, plomberie, menuiserie) ;
- Assurer le petit entretien des espaces verts (tonte, taille, ramassage de feuilles) ;
- Nettoyer les containers, effectuer leurs rotations et assurer l'entretien du local poubelle ;
- Assurer un lien quotidien entre les écoles et la Direction de l'enfance (transmission d'informations diverses, du courrier...);
- Accompagner les prestataires extérieurs intervenant dans les écoles ;
- Avertir au quotidien la direction de l'enfance des dysfonctionnements et assurer le suivi en lien avec le Responsable de la maintenance (panne de chauffage, panne électrique, fuites d'eau, prestations de ménage non réalisées) ;
- Assurer l'acheminement du petit matériel à destination des écoles (pharmacie, produits ménagers, linge...).

#### **Profil :**

Expérience souhaitée, qualités relationnelles et sens du service public.

Travail en équipe et en autonomie.

Disponibilité.

#### **Rémunération et informations complémentaires :**

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prise en charge des frais de transports en commun à hauteur de 50%.

CDD à pourvoir dans le cadre du remplacement d'un agent momentanément indisponible.

#### **Temps de travail :**

37 heures<sup>45</sup> hebdomadaires durant le temps scolaire (7h<sup>15</sup> à 11h<sup>45</sup> et 16h à 19h<sup>15</sup> / les mercredis 7h<sup>45</sup> à 11h<sup>45</sup> et 14h<sup>15</sup> à 17h<sup>00</sup>) et 35 heures durant les vacances scolaires (7h<sup>45</sup> à 11h<sup>45</sup> et 14h à 17h<sup>00</sup>).

Gardien non logé.

**Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être adressées à Monsieur le Maire, par mél à :  
recrutement+gardien@saintgermainenlaye.fr**